



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
2 avril 2026
N° 2026/029

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 072-217201805-20260402-2026_029-DE



Date de convocation 27/03/2026	Le Conseil Municipal de la Ville de Mangers, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.
Date d'affichage 27/03/2026	Présents : Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Magali LOUALT, Christophe PIERREDON, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE
Nombre de conseillers En exercice Présents Votants	27 27 27
Acte rendu exécutoire après transmission électronique	Absents et excusés: sans objet Absents ayant donné pouvoir : sans objet Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget Ville – créances éteintes

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant que la commission de surendettement des particuliers de la Sarthe demande expressément l'effacement de la dette (loyers – résidence des Cytises) de Madame RODER Maryvonne (née LE GAL),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Admet en créances éteintes sur le budget de la Ville – exercice 2026 (liste 8142511233) les créances de Madame RODER Maryvonne (née LE GAL) pour un montant de 483,68 €.
Admet en créances éteintes sur le budget de la Ville – exercice 2026 (liste 8190320233) pour un montant de 172,53 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

